



SIVOM de BOUSSIÈRES
Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 03-03-2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi trois mars à dix-huit heures, le comité syndical s'est réuni à la Maison des Loups à Boussières, après convocation légale, sous la présidence de M. Hugues TRUDET, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 19 – Quorum : 10

Présents : M. Christophe FAIVRE, M. Claude MARESCHAL, M. Eloy JARAMAGO, M. Nicolas JEANDOT, M. René DORNIER, M. Christophe MULHAUSER, M. Jacky AVIS, M. Hugues TRUDET, M. Jacques PERSELLO, M. Michel LETHIER, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Jean-Michel MAY, M. Jean-François NIESS, Mme Maryse VIPREY.

Excusés : Mme Florence NUNINGER-PARIZOT, M. Denis JACQUIN (procuration à M. Jean-François NIESS).

Absents : M. Mathieu GEGOUT, Madame Florence PAUL, M. Georges POITREY

Présent sans pouvoir prendre part aux votes : Jean-Louis TANGUY

L'ordre du jour est le suivant :

1. Arrêt du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 16 décembre 2023
2. Présentation des orientations budgétaires
3. Gestion des ressources humaines
4. Transfert de la compétence secrétariat de mairie / comptabilité de la commune de Torpes au SIVOM
5. Compte-rendu de la rencontre avec Madame la Maire d'Osselle-Routelle
6. Entretien écologique et transition énergétique
7. Questions diverses

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Comité. M. Jean-Paul MICHAUD ayant été élu à l'unanimité a été désigné pour remplir ces fonctions.

Le Président ouvre la séance à 18h05.

Délibération n°2023-03-01
Arrêt du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 16 décembre 2022

Le Président déclare qu'une erreur a été constatée dans le projet de procès-verbal adressé à chaque membre du comité. Dans la liste des membres présents, il faut remplacer Chantal VIPREY par Maryse VIPREY.

Cette erreur corrigée, il propose d'arrêter le procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2022.

Il sera signé par le Président et le secrétaire de séance.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, arrête à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2022.

Présentation des orientations budgétaires

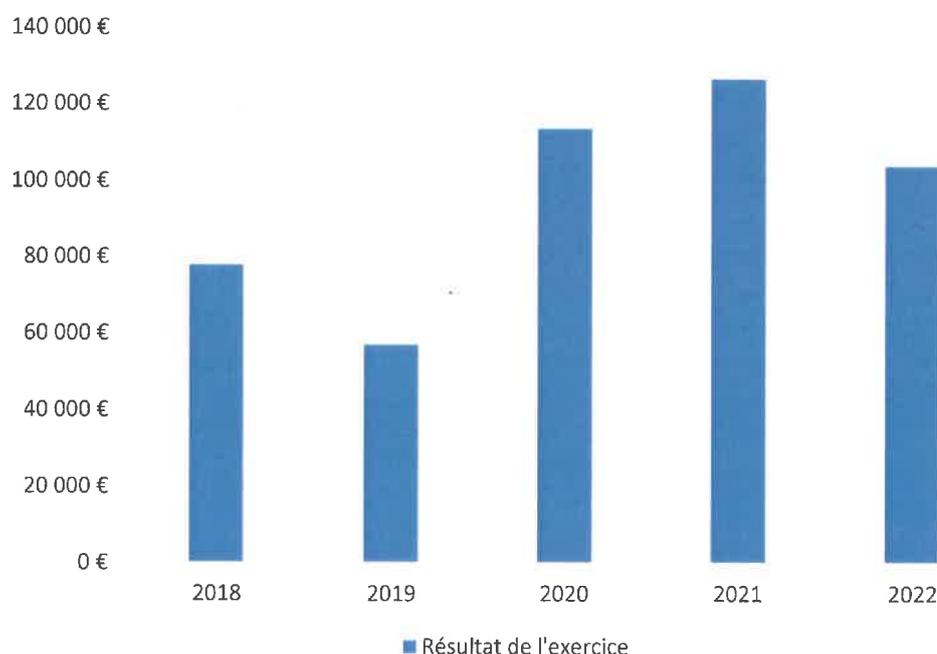
Le Président donne une présentation générale du compte financier unique 2022, incluant les résultats de l'exercice 2021.

	Reports exercice 2021	Dépenses	Recettes	Résultats exercice 2022
Fonctionnement	126 613.72 €	711 445.81 €	665 088.01 €	80 255.92 €
Investissement	- 23 048.72 €	91 209.74 €	137 818.84 €	23 560.38 €
Total cumulé		802 655.55 €	802 906.85 €	103 816.30 €

L'excédent de la section Investissement s'explique par l'obtention de la subvention DETR pour l'extension du centre d'entretien à hauteur de 42 384.65 €.

Le Président présente l'évolution du résultat d'exercice depuis 2018.

Résultats de l'exercice cumulé

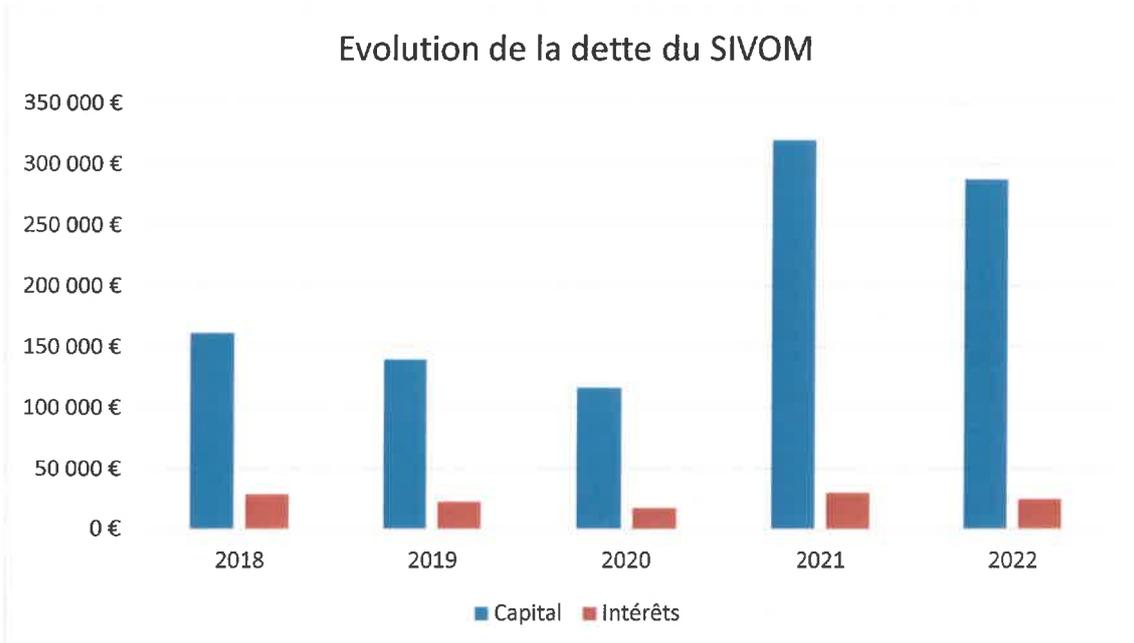


Au regard du budget annuel du SIVOM de l'ordre de 800 000 €, considérant la masse salariale importante du SIVOM, le Président considère qu'un fonds de roulement de l'ordre de 100 000€ constitue un objectif de trésorerie pour le début de l'année.

Les investissements en matériel technique ont été importants en 2022, pour un montant de 31640 € TTC, dont :

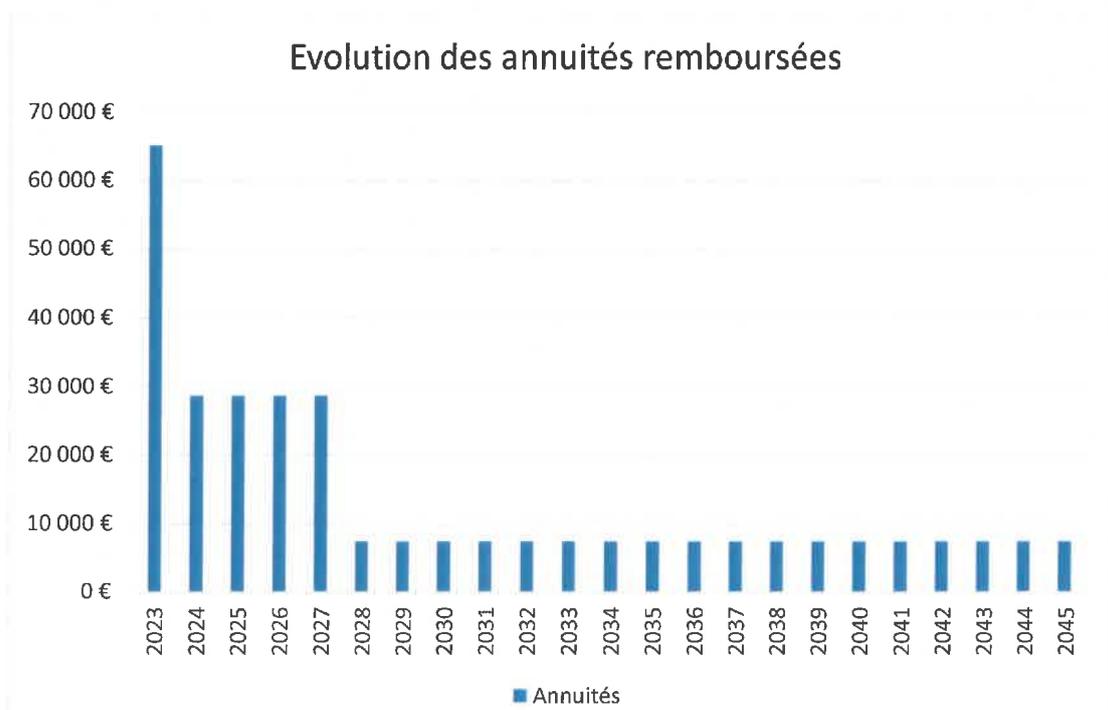
- Pose de deux nouvelles portes sectionnelles
- Table élévatrice
- Différents outils en espace vert (tondeuses, débroussailleuses, etc.)

Le Président présente l'évolution de la dette du syndicat, après avoir informé le comité que le taux d'endettement est relativement bas, à hauteur de 4.3%.



Les annuités pour les années à venir sont présentées dans le tableau suivant :

Années	Annuités	Commentaires
2023	65 141.68 €	Remboursement prêt relais TVA + fin emprunt épareuse
2024 à 2027	28 612.56 €	En 2027, fin des emprunts pour le tracteur et l'extension du centre d'entretien de 2008.
A partir de 2028	7 391.99 €	A partir de 2028, il ne reste plus que l'emprunt pour l'extension du centre d'entretien de 2021(jusqu'en 2045).



S'agissant de l'activité technique du SIVOM pour le compte des communes et de Grand Besançon Métropole, le Président présente les résultats de la comptabilité analytique (annexe 1) et souligne que cette dernière est destinée à appréhender les différentes activités des agents et ne constitue, en aucune manière, un relevé précis des heures exécutées.

Il constate qu'un quart de l'activité technique est consacrée à l'eau et à l'assainissement, dans le cadre de la prestation de services pour GBM mais aussi pour les communes d'Abbas-Dessous et Abbas-Dessus.

Jean-Louis présente les activités de support pour moins de 5% du temps de travail, à savoir les entretiens des machines et des véhicules, les entretiens et aménagements du bâtiment (réalisation en 2022 du mur végétal), les formations, les absences exceptionnelles et les arrêts maladie. Concernant ceux-ci, en 2022, un agent a subi une opération et un autre un arrêt maladie suivi d'un mi-temps thérapeutique. Ces arrêts ont été pris en charge par l'assurance du personnel, ce qui a permis le recrutement d'un employé d'Intermed pour compenser les heures non faites dans les communes.

Le Président constate que malgré la sécheresse en 2022, les activités d'espaces verts et principalement la tonte sont restées importantes (environ 25%).

Les travaux de voirie (également 25%) concernent aussi bien les voiries communales que les chemins ruraux, ceux-ci n'ayant pas été transférés à GBM. Après échanges au sein du comité, il s'avère qu'il est difficile de demander aux agents de distinguer les travaux faits sur chaque type de voie. Le Président propose cependant aux communes qui le souhaitent de réaliser ponctuellement une analyse plus détaillée (par exemple, déterminer le temps passé à ramasser et traiter un dépôt sauvage pour en connaître le coût).

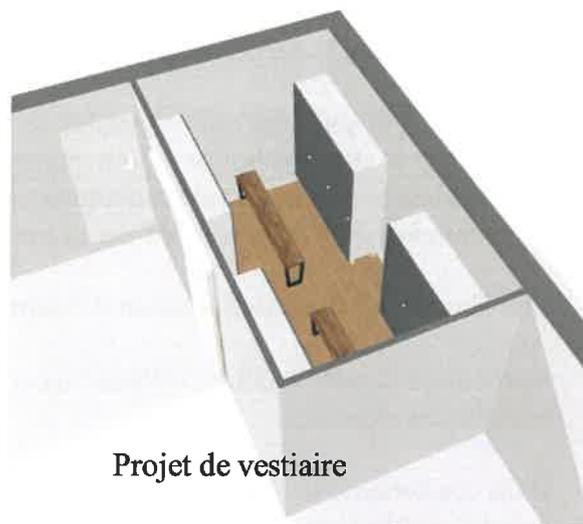
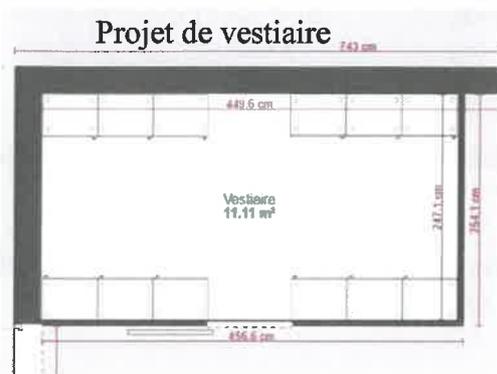
Jean-Louis informe le comité que les travaux de nettoyage concernent aussi bien le balayage manuel et le désherbage des voies et trottoirs, que le vidage des poubelles et le ramassage des déchets et des dépôts sauvages, mais sont pratiquement toujours associés à l'entretien des voiries.

Le Président conclue cette analyse en expliquant que l'entretien des bâtiments a tendance à légèrement augmenter ainsi que le temps de travail dédié aux manifestations (montage de chapiteaux, réalisation et pose de décorations de Noël, etc.).

Le Vice-Président présente les principales dépenses d'investissement sur 2023 dans le cadre du programme prévisionnel des investissements 2020-2025 mis à jour lors de la réunion de la commission Achats et Finances du 22 février 2023 (annexe 2), qui correspondent au remplacement d'un véhicule type Kangoo par un véhicule équivalent électrique, d'un broyeur à branches, ainsi qu'à des travaux d'aménagement du centre d'entretien (vestiaire), financés cette année en fonds propres, pour un montant d'environ 90 000 €.

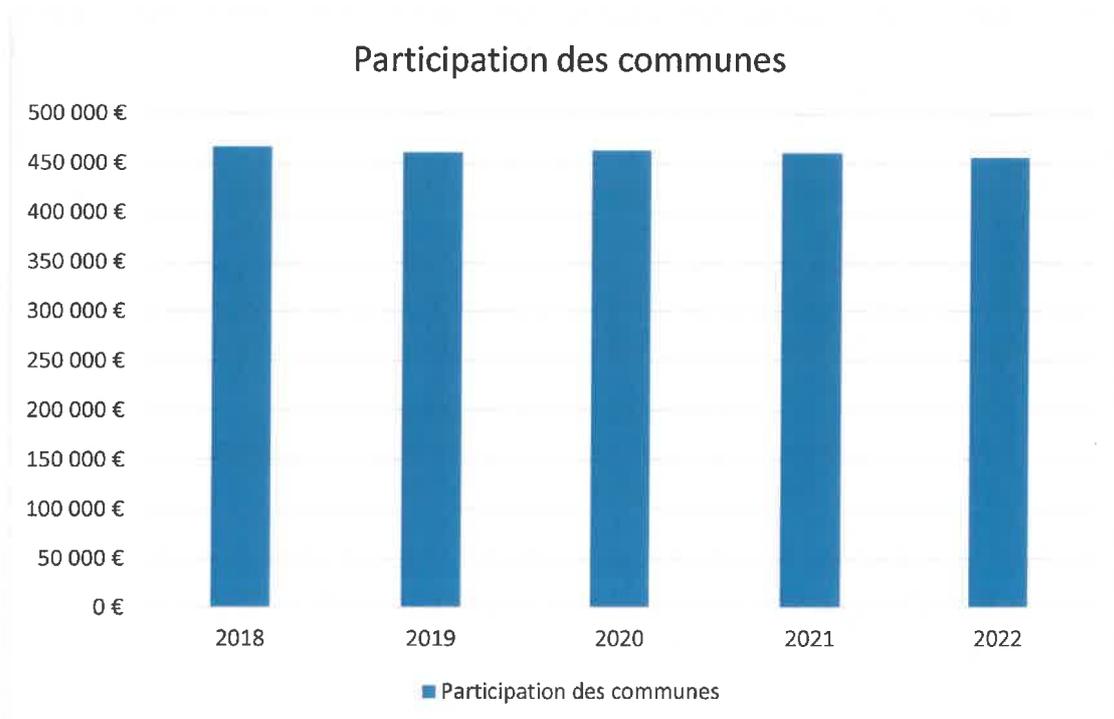
Les investissements programmés les deux années suivantes seront assez lourds également (environ 90 000 €) avec les projets de renouvellement de deux véhicules, d'un tracteur et de l'épaveuse. Il sera peut-être nécessaire de recourir à des emprunts pour une partie des investissements. Considérant l'intervention de Jean-Paul MICHAUD à l'égard du marché de l'occasion, il est proposé d'augmenter de 10 000 € le coût prévisionnel du remplacement du camion IVECO dans le programme prévisionnel de 2024, au vu de l'augmentation constatée du prix des véhicules.

La réalisation d'un vestiaire avec casiers individuels et une armoire chauffante pour les vêtements de travail est prévue pour terminer l'aménagement du bâtiment.



S'agissant des recettes d'investissement en 2023, il est à noter que le FCTVA attendu est de 45 635.06 €. Il s'agit principalement du FCTVA sur les dépenses de 2021 d'extension du bâtiment.

Le Président présente l'évolution de la participation des communes :



Le Président constate une participation des communes sensiblement constante sur les quatre dernières années.

Compte-tenu des évolutions salariales en 2022 (augmentation de la valeur du point d'indice et valorisation du travail des agents par une augmentation du régime indemnitaire validée par le comité syndical du 16 décembre 2022), compte-tenu du fait que la masse salariale du SIVOM représente 75% du budget du SIVOM et compte-tenu des augmentations des dépenses en général (carburant, fournitures et matériels), le Président compte proposer une augmentation d'environ 8% de la participation des communes.

A cet égard, il souligne que les seules recettes du SIVOM proviennent des participations des communes et des rétributions pour prestations de services. A la différence des collectivités territoriales, le SIVOM ne peut compter sur une revalorisation nationale des contributions (cf. augmentation des bases prévues par la Loi de Finances).

Une simulation de la participation des communes est donnée en annexe 3.

Après avoir suscité le débat, le Président constate l'absence d'opposition quant aux orientations budgétaires exposées.

Dans ces conditions, sur la base des éléments financiers présentés, le Président bâtit un budget primitif qu'il soumettra aux élus lors de la prochaine réunion du comité syndical.

Gestion des ressources humaines

Le Président informe les membres du comité syndical qu'à l'issue du jury de recrutement organisé le 14 janvier, un nouvel agent technique a été recruté en remplacement de Lionel PETIT parti en retraite au 31 décembre 2022. Il s'agit de Monsieur Frédéric AUQUIERT, domicilié à Torpes, qui rejoindra le SIVOM à compter du 1^{er} août, après avoir suivi une formation préalable dans le cadre de sa reconversion militaire.

Pour pallier cette arrivée décalée, le candidat arrivé en seconde position a été recruté en contrat à durée déterminée de six mois, éventuellement reconductible. Il s'agit de Monsieur Nicolas BRAULT, domicilié à Boussières.

Le Vice-Président précise qu'un des agents techniques du SIVOM doit se faire opérer cette année et qu'il sera arrêté un moment avant de reprendre probablement en mi-temps thérapeutique. Le contrat de Monsieur BRAULT pourra être reconduit pour pallier les heures non faites dans les communes. Il poursuit en soulignant l'importance de préserver la diversité des compétences des agents techniques du SIVOM lors du remplacement des personnels.

Délibération n°2023-03-02

Transfert de la compétence secrétariat de mairie / comptabilité de la commune de Torpes au SIVOM

Le Président informe le comité syndical que le conseil municipal de la commune de Torpes a délibéré le 3 février 2023 pour transférer sa compétence secrétariat de mairie / comptabilité au SIVOM à partir du 1^{er} mai 2023. La commune s'engage à financer 35 heures (25 heures de secrétariat et 10 heures de comptabilité).

Le comité syndical doit délibérer pour accepter le transfert de compétence, qui s'accompagnera du recrutement d'un agent et d'une nouvelle réorganisation du personnel chargé du secrétariat des communes et de la compétence « comptabilité » au sein du SIVOM.

Le transfert d'une compétence au syndicat est prévu dans l'article 3 des statuts qui renvoie au Code Général des Collectivités Territoriales article L.5211-17 :

« Ces transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale (extrait de l'article 5211-5 : Cet accord doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population). »

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. »

Le Président ajoute que ce transfert de compétence et le recrutement associé va consolider le pôle secrétariat de mairie. Sandy MARGUET assurera la comptabilité des cinq communes : Busy, Rancenay, Thoraise, Torpes et Vorges les Pins (25 heures), et assistera le directeur (10 heures). Sophie THIEBAUT et l'agent qui sera recruté assureront le secrétariat de mairie des cinq communes.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, accepte par quatorze voix pour et une abstention ce transfert de compétence de la commune de Torpes au SIVOM à partir du 1^{er} mai 2023.

Le Président demande à chaque conseil municipal de délibérer rapidement à ce sujet.

Compte-rendu de la rencontre de Madame la Maire d'Osselle-Routelle du 17 février 2023

Le Président informe le comité avoir rencontré, à sa demande, Madame la Maire d'Osselle-Routelle, en présence du Maire-adjoint de Routelle, d'un élu et de Jean-Louis, pour une présentation du SIVOM dans le cadre d'une étude de la commune sur une éventuelle adhésion en 2024 et donc le transfert de la compétence obligatoire qu'est l'entretien général des communes.

La commune d'Osselle-Routelle emploie un agent technique qui est actuellement en arrêt maladie à la suite d'un accident de travail début 2022, et est proche de la retraite. La commune possède peu de matériels et pas de véhicule.

Le Président a exposé aux élus d'Osselle-Routelle les modalités pour entrer au syndicat, et principalement les conditions financières nécessaires pour que les agents puissent travailler en sécurité et avec efficacité. Il a beaucoup insisté sur la nécessité de bien calibrer le temps de travail nécessaire que la commune s'engagerait à financer. La Maire avait envisagé l'emploi de vingt heures hebdomadaires mais sans connaître tous les corps de métier que propose le SIVOM.

De plus, le Président rappelle que certaines communes peuvent être intéressées pour prendre quelques heures d'agents techniques supplémentaires. Il pense plus précisément à la commune de Rancenay qui en avait fait la demande.

Après avoir entendu la Président, Jean-Paul MICHAUD souligne en effet l'importance du calibrage des heures au regard de l'organisation du SIVOM, de l'attractivité du poste et des attentes de la commune demanderesse.

Entretien écologique et transition énergétique (Cf annexe 4)

Le Président rappelle les démarches lancées par le SIVOM pour l'entretien écologique des espaces verts et la transition énergétique :

- Végétalisation des cimetières
- Développement de l'éco-pâturage
- Projet d'acquisition de véhicules électriques
- Pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments.

Pour ce dernier point, il précise que Jean-Louis est chargé de se renseigner sur les subventions possibles. Une étude est prévue en 2023 pour déterminer la faisabilité technique et financière d'une telle installation.

Monsieur MICHAUD rappelle que les parkings de plus de 1 500 m² devront être équipés d'ombrières photovoltaïques dès 2026.

Questions diverses

1. Le Vice-Président explique travailler dans sa commune pour la refonte du plan communal de sauvegarde. Il précise cependant que la plupart des moyens techniques appartiennent au SIVOM et, qu'en cas de crise majeure impactant plusieurs communes, il serait opportun de mettre en place en parallèle un plan intercommunal de sauvegarde propre au syndicat. Il propose la création d'un groupe de travail pour y travailler.

Il propose également la mise à disposition du plan communal de sauvegarde de Boussières, une fois qu'il sera terminé, pour qu'il puisse servir d'exemple aux communes qui souhaiteraient mettre à jour le leur.

2. Monsieur MICHAUD propose l'achat par le SIVOM d'appareils photographiques à détection automatique, dont le coût individuel est d'environ 300 €. Ces appareils pourraient être mis en place et déplacés dans les communes par les agents du SIVOM, en fonction des besoins. En cas de dépôts sauvages sur les sites surveillés, les maires pourraient alors accéder aux prises de vue.

Après débat, le comité syndical décide d'acheter les appareils nécessaires à la réalisation d'un test.

3. Jean-Louis souligne la qualité du travail d'Erwan, stagiaire pendant 13 semaines, collégien en 4^{ème} d'accompagnement à l'orientation, à la Maison Familiale de Rioz.

Il remercie également Clara, stagiaire pendant 3 semaines, lycéenne en terminal Gestion des Milieux Naturels et de la Faune au lycée François Xavier de Besançon, avec qui il a travaillé sur la mise en place d'éco-pâturage dans les communes du SIVOM.

Il présente un diaporama réalisé par Clara, qui explique :

- L'éco-pâturage est une alternative écologique aux techniques mécaniques qui consiste à faire paître des animaux pour entretenir les espaces verts, et pour le SIVOM, principalement les terrains difficiles d'entretien.
- Un essai concluant a été réalisé en 2022 à Busy sur un terrain de 25 ares, en partenariat avec une éleveuse de chèvres alpines de Pugy. Cet éco-pâturage sera renouvelé en 2023 sur ce terrain, et sur un autre de 40 ares à Larnod.

- Sur Boussières et sur Vorges les Pins, des terrains difficiles d'entretien ont été identifiés, et un propriétaire de chèvres et de chevaux à Boussières serait d'accord pour y faire pâturer ses animaux.

Jean-Louis conclue cette présentation en précisant que la mise en place de cet éco-pâturage se fera en étroite collaboration avec les élus, et qu'il recherche d'autres éleveurs à proximité des autres communes pour le développer. L'acquisition de matériel (clôture mobile électrique, panneaux de communication) par le SIVOM est envisagé. La gestion des animaux ne peut être assurée que par les propriétaires, le syndicat n'ayant pas les ressources humaines et les compétences nécessaires.

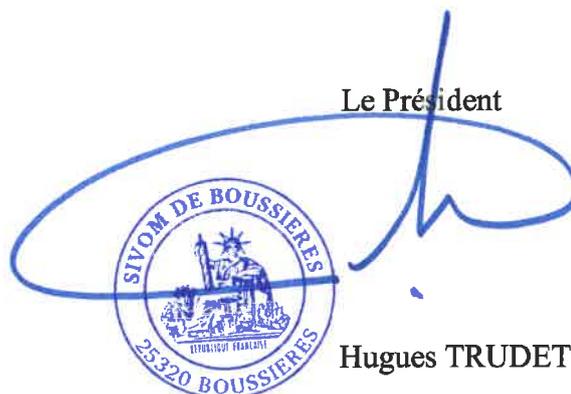
Le Président informe le comité que la prochaine réunion se déroulera début avril.

Le Président lève la séance à 20h00.

Le secrétaire de séance

Le Président

Jean-Paul MICHAUD



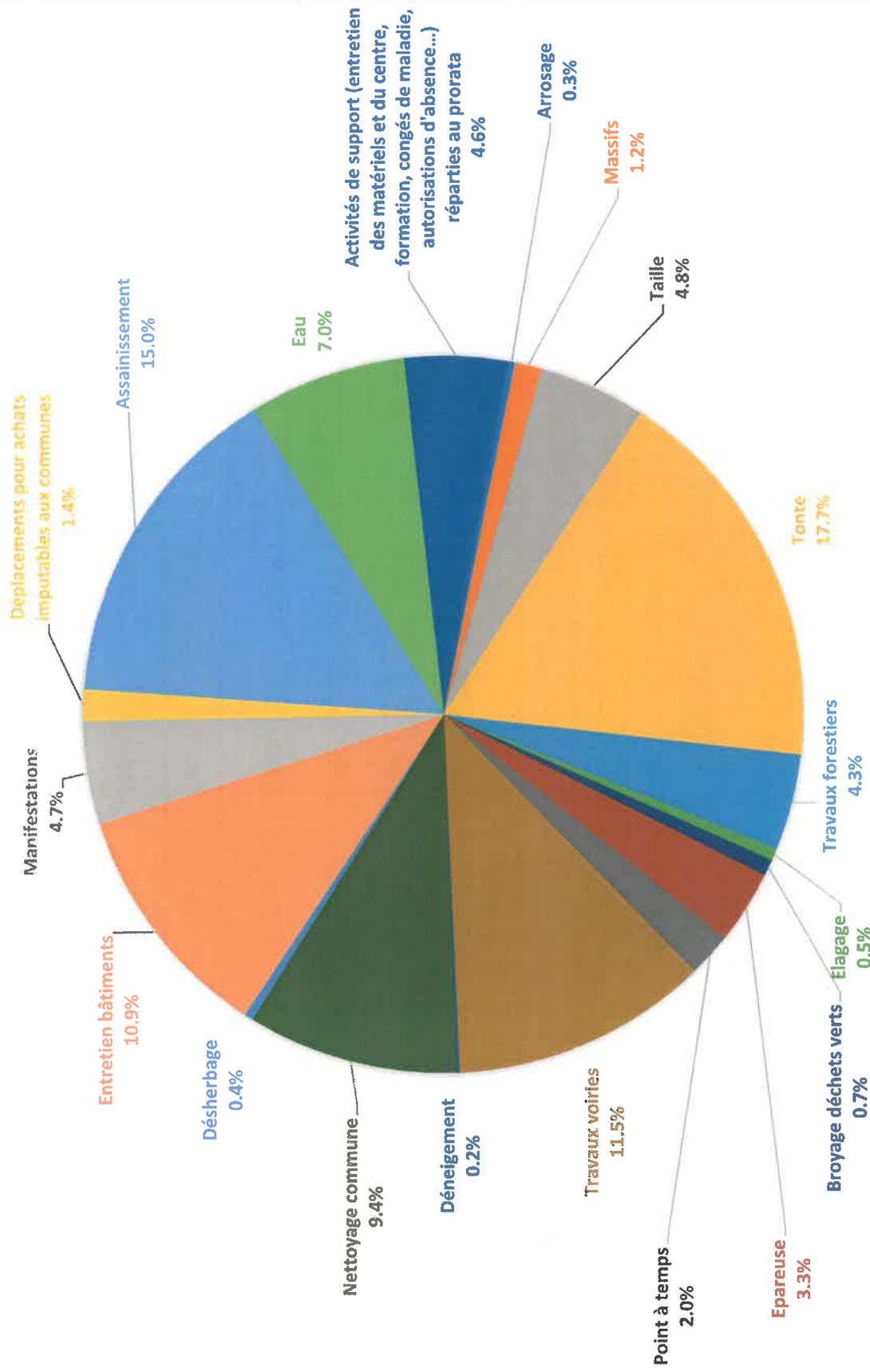
The image shows a blue ink signature of Hugues TRUDET written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'SIVOM DE BOUSSIERES' at the top, '25320 BOUSSIERES' at the bottom, and a central emblem depicting a landscape with a church and a windmill. Below the emblem, the words 'SYNDICAT PASTORAL' are visible.

Hugues TRUDET

Les délibérations 2023/03/01 à 2022/03/02 ont été examinées au cours de cette séance à laquelle étaient présents M. Christophe FAIVRE, M. Claude MARESCHAL, M. Eloy JARAMAGO, M. Nicolas JEANDOT, M. René DORNIER, M. Christophe MULHAUSER, M. Jacky AVIS, M. Hugues TRUDET, M. Jacques PERSELLO, M. Michel LETHIER, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Jean-Michel MAY, M. Jean-François NIESS, Mme Maryse VIPREY.

En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le comité syndical lors de la présente séance a été mise en ligne le 4 mars 2023.

2022 : TRAVAUX DES AGENTS DU SIVOM



Annexe 2 : PROGRAMME D'INVESTISSEMENT EN BATIMENT ET MATERIEL 2020 - 2025

Année	INVESTISSEMENT	Coût en € TTC Estimatif	Réalisé	Ecart entre prévisionnel/réalisé	Commentaires	DATE ACQUISITION
2020	AGRANDISSEMENT BATIMENT	206 000 €	12 389 €	193 611 €		
	TRACTEUR	50 640 €	50 640 €	0 €	Remplacement	2014
	ASPIRATEUR A FEUILLES	6 000 €	5 900 €	100 €	-	-
	DESHERBEUR MECANIQUE	3 000 €	2 509 €	491 €	-	-
	TONDEUSE MULCHING	1 600 €	1 709 €	-109 €	Remplacement	2016
	ENTRETIEN BATIMENT	6 750 €	0 €	6 750 €	15€/an/m², source Ministère du développement durable	
	AUTRES	10 000 €	4 516 €	5 484 €	Souffleur, fendeuse, sécateurs	2020
TOTAL	283 990 €	77 663 €	206 327 €			
2021	AGRANDISSEMENT BATIMENT	193 611 €	189 414 €	4 197 €	reste 4 197 € pour l'achat de la table élévatrice en 2022.	2021
	CAMION PLATEAU BENNE	32 000 €	31 677 €	323 €	Remplacement de CAMION HYUNDAI	2006
	REMORQUE	1 500 €			Reporté à 2022	1996
	FOURGON OCCASION ELECTRIQUE	8 000 €	6 900 €	1 100 €	KANGOO OCCASION non électrique	2013
	ENTRETIEN BATIMENT	6 750 €	0 €	6 750 €		
	AUTRES	12 700 €	12 987 €	-287 €	2 Tronçonneuses, 2 débroussailluses, 1 tondeuse, 1 compresseur, mobilier	
	TOTAL	254 561 €	240 978 €	12 083 €		
2022	REMORQUE	1 500 €	0 €	1 500 €	Reporté à 2023	
	2 TONDEUSE MULCHING	3 600 €	4 080 €	-480 €	Remplacement	2018
	NETTOYEUR HAUTE PRESSION	8 000 €	3 114 €	4 886 €	Remplacement	1997
	ENTRETIEN BATIMENT	12 000 €	9 893 €	2 107 €	Portes sectionnelles	
	TRACTEUR TONDEUSE / TONDEUSE DEBROUSSAILLEUSE	10 000 €	2 990 €	7 010 €	Remplacement avancé d'un an pour usure importante - achat d'un tondeuse débroussailluse pour effectuer certains travaux faits avec le tracteur tondeuse	2017
	TABLE ELEVATRICE	2 000 €	2 911 €	-911 €	Pour travaux entretien matériel espaces verts	
	AUTRES	10 900 €	8 652 €	2 248 €	2 SOUFFLEURS / 3 DEBROUSSAILLEUSES / PANNEAUX DE SIGNALISATION / TREUIL FENDEUSE/ PERCHE ELAGAGE	
TOTAL	48 000 €	31 640 €	16 360 €			

Annexe 2 : PROGRAMME D'INVESTISSEMENT EN BATIMENT ET MATERIEL 2020 – 2025 (suite)

	REMORQUE	2 000 €			Remplacement: Devis effectué mais difficulté à trouver le bon matériel	2013
	VEHICULE ELECTRIQUE	40 000 €			Remplacement KANGOO existant par véhicule neuf électrique	
	BROYEUR A BRANCHES	24 000 €			Remplacement avec reprise de l'ancien pour 8000 € HT. Changement effectué car commence à présenter des signes de faiblesse	2015
2023	ENTRETIEN BATIMENT	10 000 €			Armoires individuelles, armoire chauffante, bancs pour vestiaire	
	ETUDE PHOTOVOLTAIQUE	3 000 €			Si étude confiée à la Fruitière à énergie, en attente contact GBM	
	AUTRES	10 000 €			Remplacement taille-haie perche, acquisition tronçonneuse adaptée femme, treuil 5T	
	TOTAL	89 000 €				
	CAMION PLATEAU BENNE	30 000 €			Remplacement CAMION IVECO - reporté à 2024	2012
2024	TRACTEUR	40 000 €			TRACTEUR RENAULT	2002
	TONDEUSE MULCHING	2 500 €				
	ENTRETIEN BATIMENT	6 750 €				
	AUTRES	10 000 €				
	TOTAL	89 250 €				
	FOURGON OCCASION ELECTRIQUE	30 000 €			Remplacement Expert diesel	2018
	EPAREUSE	35 000 €			EPAREUSE DEXTRA	2016
2025	2 TONDEUSES MULCHING	5 000 €			TONDEUSE MULCHING	2020
	ENTRETIEN BATIMENT	6 750 €				
	AUTRES	10 000 €				
	TOTAL	86 750 €				

Annexe 3 : ESTIMATIF DES PARTICIPATIONS DES COMMUNES EN 2023

Budget 2023	Participations des communes et des autres collectivités											TOTAL
	A-Dessous	A.-Dessus	Boussières	Busy	Larnod	Rancenay	Thoraize	Torpes	Vorges	GBM	SIVOS	
Entretien général	15 795 €	19 619 €	102 013 €	58 854 €	54 930 €	7 937 €	15 695 €	58 855 €	54 930 €			388 628 €
Déneigement			510 €	689 €	1 151 €	310 €	310 €		689 €			3 659 €
Secrétariat / Comptabilité				18 603 €		15 848 €	19 292 €	32 153 €	22 737 €			108 633 €
Prestations de services				4 326 €			4 326 €	3 408 €	2 163 €	121 000 €	2 726 €	137 948 €
TOTAL PAR COMMUNE/EPCI	15 795 €	19 619 €	102 523 €	82 472 €	56 081 €	24 095 €	39 623 €	94 416 €	80 519 €	121 000 €	2 726 €	638 868 €
Rappel 2022	15 126 €	18 220 €	95 498 €	76 712 €	52 530 €	31 119 €	38 630 €	59 283 €	73 379 €	114 807 €	66 774 €	
Rappel 2021	14 488 €	18 110 €	96 345 €	76 169 €	53 212 €	30 350 €	47 030 €	57 852 €	70 501 €	115 302 €	64 539 €	
Rappel 2020	14 486 €	18 108 €	95 920 €	76 204 €	52 588 €	33 658 €	46 155 €	57 212 €	71 661 €	107 019 €	56 908 €	
Rappel 2019	14 664 €	18 071 €	96 151 €	77 870 €	52 660 €	22 393 €	47 170 €	59 291 €	73 065 €	106 260 €	55 092 €	
Rappel 2018	14 605 €	17 831 €	100 298 €	78 012 €	54 782 €	21 725 €	44 408 €	54 127 €	75 626 €			
Rappel 2017	14 731 €	18 617 €	116 796 €	83 214 €	55 399 €	21 280 €	49 254 €	1 263 €	83 710 €			
Rappel 2016	14 672 €	18 512 €	115 007 €	81 679 €	55 155 €	19 669 €	34 989 €	1 985 €	82 956 €			
Rappel 2015	14 767 €	18 649 €	111 370 €	65 933 €	55 774 €	19 733 €	35 395 €	3 391 €	84 223 €			
Rappel 2014	14 584 €	18 314 €	116 804 €	65 242 €	53 697 €	18 195 €	33 740 €	4 136 €	79 566 €			

Entretien écologique et transition énergétique

- **Végétalisation des cimetières**
Exemple du cimetière de Boussières
- **Développement de l'éco-pâturage**
Exemple de l'entretien d'un terrain communal à Busy
- **Véhicules électriques et panneaux photovoltaïques**
Projets SIVOM 2023-2024

